



Plateforme de Lomé

Un argumentaire à destination des organisations mutualistes

Qu'est-ce que la « Plateforme de Lomé » ?

La « Plateforme de Lomé » est un document politique issu d'un processus de réflexion et de rédaction collectives mené par le mouvement mutualiste européen et africain. Cette dernière a été adoptée au cours de la conférence « Le Pari de la Mutualité pour le XXI^e Siècle », qui a eu lieu à Lomé, au Togo, les 22 et 23 janvier 2019. Son objectif est de renforcer le rôle des mutuelles de santé pour l'extension de la protection sociale et plus spécifiquement la couverture de santé universelle en Afrique.

À qui s'adresse la Plateforme de Lomé ?

Le document s'adresse à tous les acteurs de la protection sociale universelle, tant aux niveaux international (institutions spécialisées des Nations Unies, Banque Mondiale), que régional (organisations régionales africaines, ouest-africaines, d'Afrique centrale, Union européenne) et national (ministères de la santé, du travail et des affaires sociales et ministère des finances).

Il s'adresse également au mouvement mutualiste, en ce qu'il lui donne une feuille de route vers l'intégration des mutuelles de santé dans les efforts d'extension de la couverture santé universelle.

Des plans d'action nationaux, particuliers, devront être développés par le mouvement mutualiste en fonction du contexte national de chaque pays.

Pourquoi l'AIM et ses partenaires ont développé la Plateforme de Lomé ?

La Plateforme de Lomé actualise les revendications du mouvement mutualiste prenant en compte le contexte spécifique dans lequel se trouve, désormais, le mouvement mutualiste africain et les réflexions menées par les organisations internationales.

En effet, le mouvement mutualiste africain a connu au cours des vingt dernières années une dynamique de structuration et de développement régionale ou nationale en Afrique de l'Ouest et Centrale, qui a mené à l'existence d'une plateforme mutualiste au sein de pratiquement chaque pays. Avec l'appui de leurs partenaires (la synergie Belge Mon Assurance Santé Mutualiste (MASMUT), le Programme d'Appui aux Stratégies Mutualistes de Santé (PASS), l'Association Internationale de la Mutualité (AIM)), ces plateformes ont renforcé leurs capacités, sont devenues des porte-paroles vis-à-vis des acteurs étatiques et ont des rôles clairs dans les politiques de couverture sanitaire universelle et de protection sociale universelle.

Le mouvement mutualiste africain s'est structuré et professionnalisé pour être un partenaire crédible afin de répondre aux défis de financement direct de la santé par la population (Selon le Rapport mondial sur la protection sociale 2017 – 2019 de l'Organisation Internationale du Travail, 17.8% de la population reçoit au moins une prestation sociale en espèce). Le mouvement mutualiste africain peut donc pleinement assumer un rôle pour la mise en œuvre de politiques correspondant aux ambitions fixées par les organisations internationales dont: les objectifs de développement durable des Nations Unies 1, 3, 5, 8 et 10, les recommandations 202 et 204 de l'Organisation Internationale du Travail ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Les mutuelles peuvent-elles jouer un rôle important pour accroître la couverture des soins de santé en Afrique ?

Les mutuelles sont des assurances de santé à but non lucratif. Elles assument des missions d'accès à des services de santé de qualité et abordables. Elles fonctionnent sur base d'un mécanisme de mutualisation des risques, de solidarité et de mise en commun des ressources (les cotisations des membres, etc.). Contrairement aux assurances à but lucratif, les mutuelles de santé n'opèrent aucune sélection des membres liée au risque individuel. Les mutuelles promeuvent également la prise de décision participative et la démocratie tout en donnant du pouvoir aux membres de celles-ci. En fait, beaucoup de caractéristiques des mutuelles de santé sont similaires à celles des systèmes d'assurance publics, étatiques. Elles sont donc de nature à supporter les systèmes de santé étatiques.

Comment atteindre les objectifs mentionnés dans la Plateforme de Lomé ?

Le mouvement mutualiste demande la mise en œuvre et le renforcement de dispositifs légaux reconnaissant les mutuelles de santé et leurs spécificités. Ces dispositifs doivent être mis en place par des mesures d'application, garantissant ainsi la viabilité de mutuelles du point de vue institutionnel, technique, financier et fonctionnel.

Explication : L'existence d'un environnement légal présentant des droits opposables ainsi que des obligations incombant aux mutuelles est le premier élément pour aider au développement de celles-ci. Cela favorisera leur contribution à l'atteinte des objectifs de la couverture de santé universelle, selon les critères fixés par les gouvernements et dans l'optique de satisfaire les standards internationaux de développement.

Le mouvement mutualiste demande l'instauration et la mise en œuvre effective de mécanismes d'adhésion obligatoire à la couverture sanitaire pour l'ensemble de la population, reposant sur un processus évolutif, allant de la conception, aux phases de transition et à l'implémentation.

Explication : Seul un système d'assurance obligatoire est en mesure d'assurer : la solidarité, la mutualisation des risques, ainsi que la pérennité des ressources. Ce sont trois caractéristiques clés des systèmes de protection de santé efficaces. L'adhésion obligatoire peut être assortie de mesures incitatives comme le conditionnement de l'accès à certains documents à la souscription à la couverture santé nationale, à intégrer dans un cadre légal.

Le mouvement mutualiste demande la gestion et l'organisation de la couverture sanitaire universelle (CSU) reposant sur une délégation de gestion confiée aux mutuelles par l'État.

Explication : Les spécificités inhérentes au modèle mutualiste au rang desquelles la fiabilité, la proximité, la démarche participative, la défense croisée de l'intérêt des citoyens et de la cohérence du système de protection sociale, sont des avantages. Ces caractéristiques en font des parties-prenantes incontournables.

Pourquoi signer la Plateforme de Lomé ?

Les raisons et les avantages sont multiples. De fait, la Plateforme de Lomé...

- ... marque la mobilisation des acteurs mutualistes mais, également, des organisations internationales à promouvoir une vision partagée et un engagement commun dans la perspective de favoriser le développement du mouvement mutualiste et de répondre aux besoins des citoyens ;
- ... constitue un document de visibilité et de diffusion quant à la capacité des mutuelles à gérer l'assurance santé obligatoire ;
- ... œuvre à la réalisation effective, la concrétisation, des objectifs internationaux et des cadres régionaux en matière de protection sociale universelle et, plus spécifiquement, de couverture santé universelle ;
- ... pose une feuille de route et un échéancier détaillés à tenir ;
- ... la signature de la Plateforme de Lomé permet d'être informé des derniers développements relatifs à la Plateforme de Lomé.



AIM Healthcare and social benefits for all

aim-secretariat@aim-mutual.org - www.aim-mutual.org

La Plateforme de Lomé a été adoptée, à l'unanimité, lors de la Conférence internationale 'Le Pari de la Mutualité pour le XXI^e siècle' qui s'est déroulée du 22 au 23 janvier 2019 à Lomé, Togo.

Cette conférence a été organisée avec le soutien des partenaires suivants :

